

REGLEMENT OFFICIEL DE LA COMPETITION

GRAVEL NIGHT - Specialized

Samedi 26 juin 2021 – Angers



SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'EPREUVE	2
1.1 Organisation	2
1.2 Acceptation du règlement et de l'éthique de la Gravel Night	2
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION	2
2.1 Engagement des participants	2
2.2 Respect de l'environnement	3
2.3 Matériels et équipements des participants à la Gravel Night Specialized	3
3. MODALITES D'INSCRIPTION A LA GRAVEL NIGHT SPECIALIZED	4
3.1 Conditions d'inscriptions	4
3.2 Frais d'inscriptions	4
4. DEROULEMENT DE LA COMPETITION	5
4.1 Horaires	5
4.2 L'enregistrement et le contrôle du matériel	5
4.3 Le déroulement de la compétition	6
5. CLASSEMENT ET RECOMPENSES	7
6. ASSURANCES	7
7. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR	7
8. LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION	8
9. DROIT À L'IMAGE	8
10. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES	8
11. ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT	8

Le présent règlement est disponible par téléchargement sur le site www.natureisbike.com. Il sera également consultable le 26 juin 2021 lors de l'épreuve au point Accueil du site de Nature is Bike.

La SPL ALTEC – ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES, ci-après dénommé le « DESTINATION ANGERS » ou « l'Organisateur » (RCS 830 955 068. Siège social : 7, Place Kennedy - BP 15157 – 49051 Angers Cedex 02) organise Nature is Bike, les 26 et 27 juin 2021 à Angers, un événement inédit destiné aux amateurs de Gravel, aux passionnés de vélo et de nature.



1. PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

1.1 Organisation

A l'occasion de l'édition 2021 de Nature is Bike, DESTINATION ANGERS organise la Gravel Night Samedi 26 juin à Angers. L'organisation de la Gravel Night, ci-après dénommée « Épreuve », est placée sous l'égide de la FFC - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME avec le concours du club AMC 49 - ANGERS METROPOLE CYCLISME 49.

La Gravel Night est une épreuve cycliste Gravel chronométrée, de 50 km, en solo ou en relais, en équipes de 2 ou 4 personnes. Elle est ouverte à toute personne majeure, homme ou femme. Les équipes peuvent donc être féminines, masculines, ou mixtes. Cette épreuve consiste à parcourir quatre fois une même boucle empruntant des routes, des sentiers, des chemins de terre ou goudronnés du territoire d'Angers Loire Métropole. Il s'agit d'une épreuve nocturne sur parcours accidentés. La Gravel Night est balisée (fléchage et signalétique), avec présence de signaleurs. Les voies, rues et chemins sont fermées à la circulation pendant toute la durée de la compétition. Cette dernière doit pour autant se dérouler dans le strict respect du présent règlement, des consignes données par l'organisateur et des dispositions prises par les autorités de police compétentes.

Le départ officiel est fixé à 19h30 samedi 26 juin 2021 et les arrivées se feront jusqu'à 22h45. Le site sera clôturé à 23h00.

1.2 Acceptation du règlement et de l'éthique de la Gravel Night

La participation à la Gravel Night implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement et de l'éthique de l'événement Nature is bike ainsi que de toutes les consignes que l'organisateur adresse aux participants.

L'organisateur se réserve le droit de réviser et de mettre à jour le Règlement de l'épreuve et les Conditions Générales de Vente et à tout moment. En cas de modification, l'organisateur s'efforce de prévenir tous les participants inscrits par courrier électronique, à l'adresse qu'ils ont renseignée sur le bulletin d'inscription en ligne. Toute modification apportée s'applique immédiatement après avoir été notifiée, par n'importe quel moyen, y compris par la publication de la version révisée des présentes sur le site de l'événement www.natureisbike.com. Destination Angers recommande pour cela à tout participant de le consulter régulièrement.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La « Gravel Night » est ouverte à toute personne, homme ou femme licenciée des organisations cyclistes officielles mentionnées ci-dessous, ou non licenciée, quelle que soit sa nationalité sous réserve d'être âgée de 18 ans le jour de l'épreuve.

Les participants à la Gravel Night concourent à titre individuel en solo, ou en relais, en en équipes de 2 ou de 4.

Chaque équipe peut être féminine, masculine ou mixte.

Le nombre limite de participants est de 250.

2.1 Engagement des participants

Pour participer à l'épreuve, tout participant reconnaît :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives et des risques de séquelles consécutives à un accident.
- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé
- Être pleinement conscient de la difficulté de l'épreuve
- Savoir gérer les réalités du cyclisme nocturne, sur parcours accidentés et dans des conditions climatiques pouvant être difficiles (forte pluie, froid...)
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté au cours de l'épreuve.

Pour la validation de sa participation, chaque participant doit fournir lors de son inscription en ligne les documents obligatoires listés ci-après, suivant qu'il soit licencié ou non FFC, ou licencié à une des fédérations mentionnées ci-dessous :

- Un concurrent possédant une licence délivrée par la FFC - Fédération Française de Cyclisme (Fédération autorisant la pratique du cyclisme en compétition) doit impérativement fournir la copie de sa licence 2020-2021.
- Un concurrent non licencié FFC et tout licencié UFOLEP (Union Française des Œuvres Laiques d'Education Physique), FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail), FFTRI (Fédération Française de Triathlon) mais aussi les concurrents possédant une licence FFCT (Fédération française de cyclotourisme), FFC-Pass Loisir et Services, FFC-Encadrement et Arbitre souscrit obligatoirement la Carte journée FFC lors de son inscription en ligne et joint obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.
- Un concurrent possédant une licence sportive de la FHH (Fédération Française Handisport) doit obligatoirement disposer d'une licence FFC 2021 donnant accès à la compétition. Il joint impérativement cette licence à son inscription en ligne
- Un concurrent handisports non-licencié doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve et souscrire obligatoirement la carte journée FFC lors de son inscription en ligne.
- Un concurrent français, ou de nationalité étrangère, licencié par une Fédération affiliée à l'UCI (Union Cycliste Internationale), doit disposer d'une attestation de sa fédération l'autorisant à courir en France pour la Gravel Night. Il joint sa licence 2020-2021 (avec logo et mention UCI obligatoires) lors de son inscription en ligne.

- Un concurrent de nationalité étrangère non Licencié FFC souscrit obligatoirement la carte journée FFC lors de son inscription en ligne et joint obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Attention, tout certificat médical doit être impérativement fournis en français.
Tout certificat médical étranger non traduit en français sera refusé.

2.2 Respect de l'environnement

NATURE IS BIKE 2021 est un événement Eco responsable. En s'inscrivant à la Gravel Night, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels que le circuit traverse.

Comme il est strictement interdit d'abandonner ses déchets quels qu'ils soient (emballage alimentaire, bouteille...) sur le parcours, chaque participant doit les conserver en attendant de pouvoir les jeter dans une poubelle (de préférence les poubelles avec zone de tri mises à disposition sur le paddock du Gravel Festival de Nature is Bike à Angers. L'organisateur demande à chaque participant d'inscrire le numéro de sa plaque de cadre sur l'emballage des plaques énergétiques, barres de céréales, ou tout autre contenant qu'il compte emporter pour la compétition. Un contrôle aléatoire sera effectué avant le départ. Et l'Organisateur vérifiera en fermant le parcours qu'aucun des emballages n'aient été jetés sur le parcours.

2.3 Matériels et équipements des participants à la Gravel Night Specialized

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Chaque participant doit se présenter au départ avec les équipements cyclistes et sportifs obligatoires listés ci-dessous, ainsi qu'avec le casque sur la tête et la jugulaire attachée, et le conserver pendant toute la durée de l'épreuve. Pour les épreuves en équipes de 2 ou de 4, le casque doit être attaché avant le passage de relais pour le relayeur entrant et ne peut être retiré qu'après avoir mis pieds à terre pour le relayeur sortant.

En l'absence du matériel obligatoire au départ, aucun concurrent ne peut prendre le départ de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire en cours d'épreuve, tout concurrent peut être exclu de l'épreuve ou se voir attribuer une pénalité de temps.

En cas de non-respect du port du matériel obligatoire, l'organisation ne peut être tenue pour responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

Caractéristique des vélos admis à l'épreuve :

- Vélos spécifiques pour le Gravel - équipés d'un cintre rond de route
- Vélos type Cyclo-Cross - équipés d'un cintre rond de route
- Vélos équipés de pneus d'une section comprise entre 32 et 47 mm
- VTT

Pour prendre le départ, chaque participant s'engage à utiliser un vélo vérifié et en parfait état de fonctionnement pour la pratique du Gravel.

Vélos non admis à l'épreuve :

Tous vélos non adapté à la pratique du Gravel :

- VTC et tout autre type de vélo possédant un cintre plat ou guidon droit ou Flat Bar.
- Monocycle
- Vélo couché
- Vélo de contre la montre
- Vélo à pignon fixe
- Vélo pliant
- Handbike
- Vélos munis de roues à bâtons et/ou roues lenticulaires.

Equipements cyclistes et sportifs obligatoires

Le port des équipements listés ci-dessous est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve y compris pendant le départ fictif :

- Le port du casque à coque rigide de moins de 5 ans, homologué (aux normes CE), avec la jugulaire attachée.
- Une sonnette fixée au vélo
- Une pompe à vélo et une chambre à air de rechange complétés par tout autre matériel de réparation
- Un téléphone mobile allumé et en pleine charge au moment du départ
- Un GPS en pleine charge, indépendant et dissocié d'une application GPS sur téléphone mobile – ou un chargeur externe de téléphone en pleine charge au moment du départ
- L'épreuve étant en partie en nocturne :
 - o Un feu avant d'au moins 400 lumens de puissance, avec une durée minimum d'autonomie de 3h,
 - o Un éclairage arrière rouge fixé sur le vélo.
- La plaque de cadre numérotée remise lors de l'enregistrement



- La balise GPS numérotée (prêtée contre caution lors de l'enregistrement)
- 1 bidon d'eau de 50cl minimum au départ de l'épreuve
- Un coupe-vent,
- Chasuble ou veste fluorescente (ou avec bandes réfléchissantes)

Autres équipements sportifs vivement recommandés par l'organisateur

- Vêtements adaptés à la pratique du cyclisme avec bandes réfléchissantes
- Lampe frontale
- Un outil multifonction pour le vélo de type clé " Multi Tools "
- Une paire de gant

3. MODALITES D'INSCRIPTION A LA GRAVEL NIGHT SPECIALIZED

3.1 Conditions d'inscriptions

L'ouverture des inscriptions est fixée au 11 février 2021. Elles seront clôturées le 23 mai pour les équipes de 2 ou de 4, et le 10 juin 2021 pour les individuels. Il n'y a donc aucune inscription sur site du Gravel Festival à Angers le jour de la Gravel Night.

Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur le site internet www.natureisbike.com dans la limite des places disponibles (250 participants maximum à la Gravel Night).

Pour valider son inscription en ligne, le participant doit renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, s'engager à fournir une adresse e-mail réelle et active, dont il est effectivement le propriétaire exclusif.

L'organisateur n'enregistre aucune inscription par téléphone, ni par courrier postal ou électronique (hors équipe d'entreprises et de partenaires). Il est seul décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable.

Les inscriptions se font par équipe. En dehors de la catégorie Solo, il n'y a pas d'inscription individuelle.

Chaque inscription et tout ce qu'elle comprend, individuelle ou en équipe, est personnelle, nominative et irrévocable.

Aucun transfert d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, est entièrement reconnue responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué), et l'organisateur se réserve le droit de l'exclure définitivement de toutes les futures éditions de la Gravel Night et des épreuves de Nature is Bike.

Lors de son enregistrement, en l'absence du paiement de son inscription, de sa licence FFC ou de son certificat médical de non contre-indication à la pratique cycliste en compétition, l'organisateur ne validera pas l'inscription du participant. En conséquence, l'accès à l'épreuve lui est refusé et aucune dotation ni aucun équipement de la Gravel Night ne lui sera attribué ni remis lors de l'enregistrement.

Modalités spécifiques applicables aux inscriptions des équipes de 2 ou de 4 :

- Chaque équipe de 2 ou de 4 participants doit nommer un Représentant, responsable de son équipe. Il assure l'inscription des membres de son équipe. Il est l'interlocuteur unique de l'organisateur. Il est le seul destinataire des informations concernant l'épreuve et son équipe.
- Chaque équipe est identifiée par un nom (Team spécifique, Nom de Société, Partenaire...).
- Jusqu'à la clôture des inscriptions des équipes de 2 ou de 4 participants fixée au 12 mai, le responsable d'équipe n'est pas obligé de mentionner les noms exacts de ses co-équipiers pour effectuer l'inscription en ligne car sa composition est modifiable jusqu'au 14 juin 2021.
- En revanche, passée le 14 juin, toutes les mentions et documents obligatoires doivent avoir été définitivement communiquées à l'organisateur.
- Seuls les formulaires complets d'inscriptions en ligne sont validés par l'organisateur et toutes les modalités relatives à l'enregistrement de l'équipe le jour de l'épreuve sont alors confirmés par mail
- L'inscription de chaque participant est nominative et irrévocable : aucune inscription d'équipe ne peut être échangée ni remboursée.
- Les équipes d'entreprises bénéficiant de prestations complémentaires telles que la location de Gravel doivent s'adresser directement auprès de l'organisation à inscriptionparcours@natureisbike.com

3.2 Frais d'inscriptions

Tarifs

Les tarifs d'inscription sont exprimés dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de l'inscription.

Tarif unitaire par participant, en solo, ou en équipe de 2 ou de 4 personnes.

Des tarifs préférentiels sont mis en place par l'Organisateur du 11 février au 14 avril 2021 :

- Participant licencié FFC : **21 € TTC**
 - Participant non licencié FFC, ou licenciés par d'autres fédérations cyclistes et sportives (cf. Article 2.1) : **30 € TTC**.
- Ce tarif inclus la « Carte à la journée FFC » comprenant l'assurance individuelle accident pour toute la durée de l'épreuve www.fcc.fr/carte-a-la-journee

A partir du 15 avril 2021

- Participant licencié FFC **26 € TTC**
- Participant non licencié FFC, ou licenciés par d'autres fédérations cyclistes et sportives (cf. Article 2.1) : **35 € TTC**
Ce tarif inclus la « Carte à la journée FFC » comprenant l'assurance individuelle accident pour toute la durée de l'épreuve
www.fcc.fr/carte-a-la-journee

L'inscription comprend :

- 1 masque chirurgical
- Le prêt d'une balise GPS numérotée*
- Le chronométrage de chaque participant
- La mise en sécurité du parcours (signalétique, points de secours)
- Un espace paddock avec ravitaillement et assistance mécanique
- Une plaque de cadre numérotée *
- 1 T-Shirt Nature is Bike (taille à fournir dans le formulaire d'inscription)

***Rappel** : l'inscription, la plaque de cadre et la balise sont personnelles. Aucun transfert d'inscription, et / ou de plaque ou de balise, d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant l'un de ces éléments (ou l'ensemble) à une tierce personne, est entièrement reconnue responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué), et l'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent de toutes les futures éditions de la Gravel Night et des compétitions de Nature is Bike.

4. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

4.1 Horaires

Samedi 26 juin 2021

- 14h - 17h45 : Enregistrement des concurrents (équipes complètes) et vérification de leur matériel sur le site de Nature is bike
- 18h : Clôture des enregistrements
- 18h45 : Horaire limite pour le retrait des vélos contrôlés et consignés sur le parc dédié et Remise des balises (par personne, ou par équipe de 2 ou de 4 personnes)
- 19h00 : Briefing sur la ligne de départ
- 19h30 : Top départ des participants solos des relayeurs sortants des équipes de 2 et de 4
- 22h45 : Clôture de la Gravel Night et remise des récompenses.
- 23h00 : fermeture du site de Nature is Bike

Sous réserve de confirmation à la clôture définitive des inscriptions le 14 juin 2021 : les horaires peuvent encore être modifiés en fonction du nombre définitif d'inscrits. A partir du 14 juin, l'organisateur communique les horaires définitifs sur le site www.natureisbike.com et par courriel aux participants à l'adresse mentionnée lors de leur inscription en ligne. En cas de circonstances particulières, notamment climatiques, l'organisateur se réserve le droit de retarder ou d'avancer l'heure de départ.

Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps à l'enregistrements, au briefing, et au départ de l'épreuve.

4.2 L'enregistrement et le contrôle du matériel

Samedi 26 juin 2021, chaque participant Solo et chaque équipe au complet (de 2 ou de 4), doivent se présenter sur l'espace enregistrement du Gravel Festival pour la validation des inscriptions et le contrôle du matériel.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'inscription des participants qui se présenteraient après l'heure de clôture des enregistrements.

L'enregistrement

Lors de l'enregistrement et pour chaque participant, l'organisateur :

- Contrôle les inscriptions :
 - o Pour tout licencié FFC : l'organisateur vérifie sa licence si elle n'a pas été fournie lors de l'inscription. Dans le cas contraire, la participation à l'épreuve lui est refusée.
 - o Pour tout non licencié FFC (comprenant les licenciés FFC, UFOLEP, FSGT et FFTRI et des licenciés FFCT, FFC Pass Loisir et Services, FFC encadrement et Arbitre) : l'organisateur contrôle le certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition dont la copie a été fournie lors de l'inscription en ligne puis soumet obligatoirement à signature du participant la souscription de la Carte journée FFC. Dans le cas contraire, la participation à l'épreuve lui est refusée.
- Donne la dotation,
- Remet les bracelets de consignes de vélos si le participant a indiqué vouloir en bénéficier lors de son inscription

- Inscrit sur la liste officielle de départ le nom de chaque participant et/ou de chaque équipe, associé au numéro de la plaque de cadre numérotée qui lui est attribuée
- Prête la balise GPS de tracking numérotée contre remise caution de 300 € (ou à défaut une pièce d'identité). La balise est obligatoirement restituée par les participants à l'organisateur à l'issue de la Gravel Night
- Communique les numéros de téléphone des secours à composer en cas d'urgence (ils seront aussi inscrits sur les panneaux d'affichage placés sur le site de Nature is bike ainsi que sur les points de contrôles et de ravitaillement)

Le contrôle

Une fois son enregistrement effectué, et après avoir fixé sur son vélo la plaque de cadre numérotée qui lui a été attribuée, le participant se présente au point de Contrôle matériel.

Lorsque l'organisateur a effectué le contrôle de son vélo et des équipements obligatoires, le participant peut, s'il le souhaite, le déposer dans un parc dédié, fermé et gardienné sur le site du Gravel Festival. Les bracelets de consigne sont obligatoires (option à réserver, comprise dans le formulaire d'inscription). Le retrait des vélos consignés se fait avant 20h sur présentation obligatoire du bracelet de consigne.

4.3 Le déroulement de la compétition

Le Briefing

La présence de tous les participants, équipes au complet y est obligatoire. Il a lieu sur le Gravel Festival à 19h00 devant l'Espace Enregistrement. Lors de ce briefing, l'organisateur :

- Remet les balises numérotées : 1 balise par participant Solo et par équipe de 2, et 2 balises par équipe de 4 participants.
 - o Une balise GPS mise à disposition de chaque participant solo.
 - o Une balise GPS mise à disposition de chaque équipe de 2, objet du passage de relais entre le participant « entrant » et le participant « sortant ».
 - o Deux balise GPS mises à disposition de chaque équipe de 4, objet du passage de relais entre les 2 participants « entrants » et les 2 participants « sortants ».
- Assure le descriptif du parcours, rappelle les obligations de chaque participant, délivre les dernières consignes.

Le Départ

A 19h30, l'organisateur donne le coup d'envoi et lance chronométrage de l'épreuve.

Chaque participant, en individuel ou en équipe, s'élance au départ et parcourt la Gravel Night dans le respect des consignes et des indications du Briefing.

Parcours

Les participants suivent le tracé établi par l'organisateur, marqué par du fléchage, de la signalétique de parcours ainsi que le positionnement de signaleurs. Ils respectent strictement cette signalétique de parcours. Si un participant s'écarte de l'itinéraire de la Gravel Night, l'organisateur se réserve le droit de l'exclure de l'épreuve.

La distance à parcourir pour la Gravel Night est d'environ 50km. Il s'agit de 4 boucles avec 3 passages de relais sur le Gravel Festival. Sur le parcours, les participants peuvent rouler seul, à deux, en fonction de la largeur du parcours. Les regroupements en peloton de plus de 8 cyclistes sont interdits.

Seuls les membres de l'Organisation et les participants interviennent sur le parcours : toute intervention d'une personne extérieure y est interdite. En cas d'incident mécanique ou de crevaison, le concurrent assure lui-même sa réparation, ou il se fait aider par un autre concurrent afin de regagner la zone de paddock et d'assistance technique réservée aux participants sur le Gravel Festival.

Epreuve en solo

A partir du coup d'envoi, chaque participant solo assure les 4 boucles qui constituent le parcours de la Gravel night dans le meilleur timing.

Relais des équipes de 2 et de 4 participants

Le relais entre le participant « entrant » et le participant « sortant » d'une équipe de 2, entre les deux participants « entrants » et les deux participants « sortants » d'une équipe de 4 se fait uniquement sur la zone « Relais » du Paddock.

Seuls les relayeurs y sont autorisés. Les accompagnants et / ou supporter y sont interdits. Si cette règle n'est pas respectée, l'organisateur se réserve le droit de sanctionner l'équipe par une pénalité.

Pour passer le relais à l'issue des boucles N° 1, 2 et 3, chaque participant « entrant » passe par le Paddock, pose d'abord pied à terre sur la zone « Relais » avant de remettre la balise de tracking au participant « sortant ».

Les concurrents d'une équipe de 4 doivent effectuer l'épreuve en duo et rouler à proximité immédiate de leur co-équipier. Les co-équipiers sont libres de déterminer leur stratégie de course et leur ordre de passage. Ils peuvent effectuer 1 ou 2 changements de co-équipier, mais chaque co-équipier doit obligatoirement effectuer à minima une boucle.

Les concurrents devront réduire leur vitesse en entrant sur le village, lors de la traversée du Gravel Festival et d'une manière générale sur le parcours, à l'approche de toute intersection. Chaque participant devra faire preuve de la plus grande vigilance.

Chronométrage

Les balises GPS de tracking de la société Solustop assurent le chronométrage de chaque participants, solo, ou en équipe, le calcul instantané de leur vitesse et leur géolocalisation.

Elles sont objet du passage de relais entre participant « entrant » et participant « sortant » des équipes de 2 ou de 4 personnes

Clôture de la course

Deux cycliste de l'équipe d'organisation assurera la fermeture du parcours en partant derrière le dernier concurrent afin de s'assurer du bon état du parcours et qu'aucun participant ne reste sur le parcours de la Gravel Night.

5. CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Les classements de la Gravel Night sont effectués selon les catégories suivantes :

- Solo Femme
- Solo Homme
- Équipe de 2 Femmes
- Équipe de 2 Hommes
- Équipe de 2, Mixte
- Équipe de 4 Femmes
- Equipe de 4 Hommes
- Équipe de 4, Mixte

La Gravel Night étant une épreuve chronométrée en individuel ou en relais, le vainqueur par catégorie est celui qui réalise le temps le plus court lors du franchissement de la ligne d'arrivée après avoir parcouru les 4 boucles.

Les duos des équipes de 4 doivent avoir 5 secondes d'écart maximum lors de leur passage sur la ligne d'arrivée.

Le classement sera diffusé sur le Gravel Festival à la fin de l'épreuve. Chaque concurrent pourra en avoir connaissance.

En cas d'interruption de l'épreuve, un classement sera établi à partir des pointages automatiques transmis par les balises de tracking.

Des récompenses matérielles seront attribuées aux 3 premiers de chaque catégorie. Elles seront remises sur le Gravel Festival à la clôture de la Gravel Night. Aucune récompense sous forme numéraire n'est offerte par Nature is Bike ; les récompenses ne peuvent être ni échangée, ni remboursée, ni envoyée par l'organisateur.

6. ASSURANCES

Destination Angers, organisateur de la Gravel Night, souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des événements et des épreuves de Nature is bike.

L'organisateur impose à chaque participant d'être couvert en assurance Individuelle accident.

Les licenciés FFC bénéficient de cette couverture.

La carte journée FFC couvrant tout participant non licencié FFC en Assurance Individuelle Accident, l'organisateur impose donc à toute personne non licenciée FFC, une souscription à « Carte journée FFC ». La formalité d'adhésion à cette carte (avec signature de contrat) se fait lors de l'enregistrement.

Pour les équipes de 2 ou de 4, le règlement de la carte journée nécessaires aux participant non licencié FFC se fait au moment de l'enregistrement.

7. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ et tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de l'épreuve.

En cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables, de pandémies ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum
- D'écourter ou de neutraliser l'épreuve
- D'arrêter voire d'annuler l'épreuve

En cas d'annulation de l'épreuve en raison d'un cas de force majeure, d'un décret gouvernemental ou d'un arrêté préfectoral lié à la crise sanitaire de la COVID 19, le remboursement des droits d'inscription est effectué par l'organisateur.



8. LOIS, REGLEMENTATIONS APPLICABLES ET INTERPRETATION

Le présent règlement est soumis au droit français.

La randonnée se déroule dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes.

L'organisateur effectue la déclaration préalable en préfecture codifiée dans la partie réglementaire du Code du sport à laquelle il est soumis.

L'Épreuve est exclusivement régie par le Code du sport (en particulier les articles L331-1 à L331-4-1 relatifs à l'Organisation de compétitions). Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, est tranchée souverainement, sans recours possible, par l'Organisateur ou par le jury de l'épreuve, en fonction de la nature de la question, dans le strict respect du Code du sport.

9. DROIT À L'IMAGE

L'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que le participant donne son accord à DESTINATION ANGERS et ses partenaires, aux médias et aux réseaux sociaux qui couvrent l'événement Nature is Bike pour utiliser son image pouvant figurer sur les photographies ou vidéos prises samedi 26 et dimanche 27 juin 2021 19h. Les prises de vues pourront être effectuées par des aéronefs télé-pilotés (« drones »), dans le strict respect de la réglementation en vigueur (LOI n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils). Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour tout usage destiné à assurer la promotion de Nature is Bike et sous toutes ses formes (films vidéos, presse, sites internet, réseaux sociaux etc.). L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur. La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 26 juin 2021.

10. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'événement par l'organisateur de la manifestation « Nature is Bike ». DESTINATION ANGERS, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à : Monsieur le Directeur général, DESTINATION ANGERS / Nature is Bike - 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02.

11. ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT

Le fait de participer à la compétition appelée Gravel Night Specialized implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Il est accessible sur le site web www.natureisbike.com. Il sera en consultation libre sur le Gravel Festival (aux points d'enregistrement et de contrôle ainsi qu'au PC de course)

